Jeudi 13 Mai. (N° 56.) 28e Année. — 1869.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste,	24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	09 minutes	du matin,		Express.
9 —	02 —	—		Omnibus-Mixte.
1 —	33 —	soir,		Omnibus-Mixte.
4 —	13 —	—		Express.
7 —	22 —	—		Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03 minutes	du matin,	Mixte.
8 —	35 —	—	Omnibus-Mixte.
9 —	50 —	—	Express.
12 —	38 —	—	Omnibus-Mixte.
5 —	37 —	soir,	Omnibus.
10 —	30 —	—	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles de l'étranger ne sont pas de nature à détourner l'attention du public français des péripéties de la lutte électorale, ni des commentaires de la presse sur la portée du dernier discours de Napoléon III.

Tout entière livrée aux préocupations électorales, la presse française a quelque peu perdu de vue le voyage que M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin, vient de faire à Paris. On se rappelle avec quel empressement la *Patrie* a déclaré tout d'abord que ce voyage n'avait pour objet que les intérêts purement privés du nouveau comte du second empire. Cependant, d'après une version qui nous arrive de Berlin, ce voyage se rattacherait à un projet d'entrevne entre le roi Guillaume et le chef du gouvernement français.

C'est la *Gazette de la Croix* qui se fait l'écho de ce bruit, et de son côté, le *Lloyd*, de Pesth, est d'avis qu'il « se prépare qnelque chose. » « Toutes les nouvelles politiques que nous recevons, dit-il, font supposer que M. de Bismark s'occupe activement d'entraver la bonne entente qui règne entre la France et l'Autriche. » Puis il ajoute : « Il ne serait pas impossible que le voyage de M. Benedetti à Paris eût quelque connexion avec ces plans du ministre prussien. »

La *Gazette de Francfort* rapporte que, dans le duché de Nassau, la misère est telle, depuis son annexion par la Prusse, qu'il n'y a plus que les *agences d'émigration* qui fassent leurs affaires. En perdant, sous le joug de M. de Bismark, sa nationalité avec sa liberté, l'Allemand n'a plus d'autre refuge que l'expatriation.

De nombreuses arrestations viennent d'avoir lieu à Barcelone, par suite, disent certaines correspondances d'Espagne, de la découverte d'une vaste conspiration soi-disant carliste. La *Correspondencia* du 7 constate que les nouvelles reçues de cette ville étaient si graves, que les mesures militaires les plus rigoureuses allaient être prises. Parmi les personnes arrêtées on compte un colonel, des capitaines, des commandants, des lieutenants et des sous-lieutenants de l'armée active faisant partie de la garnison catalane.

L'anarchie continue, d'ailleurs, dans le sein même du gouvernement provisoire. Chaque jour de nouvelles rumeurs sont mises en circulation, et successivement démenties.

Une dépêche nous apprend que la combinaison *in extremis* d'un triumvirat Prim, Serrano et Topete a été définitivement abandonnée comme impraticable en présence des aspirations individuelles de chacun des chefs de la révolution.

L'Empereur et l'Impératrice, à leur voyage à Chartres, étaient accompagnés par le général Fleury, grand écuyer ; le vice-amiral Jurien de la Gravière, aide-de-camp de l'Empereur ; le comte d'Arjuzon, chambellan ; le commendant de Reffye et le capitaine comte de Lauriston, officiers d'ordonnance ; le marquis de Canisy, écuyer, et par Mmes la comtesse de Rayneval, la comtesse de la Poëze, dames du palais, Mlle Marion, demoiselle d'honneur, et le comte de Cossé-Brissac, chambellan de l'Impératrice.

Voici l'allocution adressée par le maire de Chartres à Leurs Majestés :

« Sire,

» Permettez au Conseil municipal de Chartres de vous exprimer tous ses sentiments de profonde et respectueuse reconnaissance.

» En venant visiter notre ville, centre d'un département essentiellement agricole, au moment même où se tient le concours régional, Votre Majesté a voulu donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte à l'agriculture.

» Aussi, dans quelques instants, au sortir de cette enceinte, une voix bien plus forte que la mienne se fera entendre, ce sera celles de toutes nos populations qui, à la nouvelle du voyage de leur Empereur, sont accourues pour saluer de leurs acclamations celui qui leur a donné la sécurité et la confiance dans l'avenir, sans lesquelles il n'y a pas d'abondantes moissons, et qui, par ses encouragements et même ses exemples, a voulu honorer leurs travaux.

» Les habitants de nos contrées savent combien tout ce qui peut contribuer à leurs prospérité et à leur bien-être est l'objet de votre constante sollicitude. Dépourvu de rivières navigables et de canaux, le département d'Eure-et-Loir ne pouvait lutter avec des pays plus favorisés que grâce à un sol exceptionnellement fertile. Aujourd'hui, par suite du développement donné aux chemins de fer, de nouveaux horizons semblent s'ouvrir devant nous et nous ne saurions oublier que c'est au règne de Napoléon III que la ville de Chartres doit ce nouvel élément de richesse.

» Madame,

» La ville de Chartres est une de celles où les sentiments de dévouement et de bienfaisance ont de tout temps été le plus en honneur, aussi cette journée est-elle pour nous un jour de fête.

» Votre généreuse protection permet chaque année à notre société de charité maternelle de venir en aide à de nombreuses familles qui attendaient avec impatience l'occasion de remercier Votre Majesté. Elles seront heureuses aujourd'hui de vous faire entendre leurs vœux pour l'Empereur et pour le Prince impérial, et de pouvoir exprimer de vive voix leurs sentiments de gratitude pour une Impératrice, qu'avec la France entière, elles vénèrent comme l'image la plus fidèle de la charité divine en ce monde. »

Après la réponse de l'Empereur, Leurs Majestés sont montées en voiture pour se rendre à la cathédrale, où Elles ont été reçues par l'évêque de Chartres ; puis au concours régional, qu'Elles ont visité en grand détail dans ses différentes parties. Sur tout le parcours, et pendant cette longue visite, Leurs Majestés ont reçu l'accueil le plus sympathique de la part des nombreuses populations accourues pour les saluer à leur passage.

La dernière circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets, relative aux élections, s'occupe principalement des réunions. La voici :

FEUILLETON. 20

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par Raoul de Navery.

(*Suite.*)

A partir du jour où il fut possible à Pierre de lire les offices, il ne manqua pas un dimanche d'assister à la messe.

Plus il s'instruisait, et plus il sentait quelque chose de fort et de grand descendre en lui. Quand une incertitude le troublait, il demandait un sage conseil aux livres écrits par les amis de Dieu. La nature cessait de lui paraître un livre fermé. Il se rendait mieux compte des merveilles qui frappaient ses regards, depuis qu'il savait dans quel admirable ordre le Seigneur les avait créées.

Son âme aspirait les connaissances des choses du ciel et des choses des champs, comme une terre sèche boit la tiède ondée. Il apprenait l'existence des premières races des hommes, il trouvait des modèles à suivre dans la vie de beaucoup de saints qui furent les héros du christianisme.

La nature s'élargit à ses yeux, quand il lui fut revélé qu'il existait de vastes plaines d'eau salée habitée par des monstres d'une colossale grandeur.

Il estima sa position quand il vit de quelle juste considération elle était jadis environnée.

Chiffon lui choisissait ses livres d'après l'avis du curé.

Lorsque le valet trouva pour la première fois cette parole, extraite des *Lois du second Zoroastre : « L'œuvre la plus méritoire est de bien labourer son champ »*, il ne comprit pas d'abord la portée de cette sage morale. Mais peu à peu il vit que, par une fausse manière de raisonner, les hommes nés dans les campagnes viennent dans les villes chercher un pain amer et la dégénérescence de l'âme; l'on estimait dans l'antiquité à sa valeur réelle le labeur de celui qui féconde la terre.

Les lois de Rome disaient à leur tour : *Que l'homme soit laboureur ou guerrier.*

Ensemencer le sol ou le défendre, tenir le soc ou l'épée, voilà les deux occupations réellement nobles de l'homme. Rendons hommage aux anciens qui apprécièrent la culture et la protégèrent. *Suis la profession de ton père*, disait l'Egypte à son tour.

Et tandis que les nations qui donnaient alors au monde l'élan du progrès écrivaient ces lois sur leurs tables, les souverains de la Chine traçaient déjà le premier sillon d'un champ dans leurs immenses Etats. Ce serait faire un bien extrême que de répandre dans la campagne l'amour du sol, d'en faire jaillir la poésie et la sève, de rajeunir aux yeux de ceux qui y vivent tout ce qu'elle a de bon et de doux. Mais les écrivains qui font des romans champêtres, les écrivent pour des gens qui les lisent couchés sur des divans en soie.

Pour devenir l'auteur favori du paysan, pour être compris du laboureur, ne faudrait-il pas être né dans cette condition et avoir partagé cette même vie?

Oh ! s'il se levait un jour un poète, un écrivain animé du feu sacré qui enfante les œuvres et dont le cœur fût rempli de la foi qui éclaire et de la charité qui sauve et réchauffe ; s'il racontait la vie intime, les veillées, les coutumes ; s'il réunissait les chansons et les contes ; s'il introduisait dans la ferme sa muse tout éclatante d'or et de pierreries pour la rendre une simple fille des champs, filant sa quenouille et gardant ses brebis !

Burns, le laboureur anglais, a seul conservé à la poésie des champs sa naïve grandeur. Mais Burns poète n'avait pas cessé d'être laboureur ; il resta vrai. Sa Bible ne quittait pas sa table de sapin, et il écrivait ses Manuscrits dans un coin de l'étable réchauffé par la tiède haleine des troupeaux.

Il serait bon, pourtant, de se dire en achevant un livre :

— Voilà une œuvre saine, parfumée des senteurs des genêts et de l'encens de l'humble église ; voilà un livre écrit avec une intention honnête et confiée à d'honnêtes gens ; va, mon livre ! *I, liber* !

Chiffon et Pierre lisaient des livres éternellement jeunes. La parole du Christ, prêchée sur la montagne ou du haut de la proue d'une barque fragile, leur retraçait à chaque instant les images de leur vie de pasteurs.

Né dans une crèche, le Sauveur des hommes devait toujours se souvenir que ses premiers adorateurs avaient été des bergers.

La joie de Chiffon était grande. A mesure qu'elle remarquait les progrès de Pierre, elle lui témoignait naïvement sa satisfaction afin de l'encourager dans le bien, et le valet de ferme se laissait aller doucement sur la pente heureuse qu'il suivait.

Estimé dans le village, protégé, applaudi par la fille de Mathieu, il ne voyait pas de position plus enviable que la sienne. Et cependant, bien que les cinq années de son engagement fussent finies depuis deux grands mois, Chiffon ne lui parlait pas de changer les conditions qu'il avait posées lui-même le jour de l'enterrement du fermier. De son côté, il semblait que la jeune fille eût craint de déranger quelque chose à l'harmonie qui régnait dans ce paisible intérieur, en soulevant une question d'intérêt.

La ferme allait merveilleusement : les récoltes s'an-

« Paris, le 4 mai 1869.

» Monsieur le préfet, la loi consacre aujourd'hui le droit de réunion et en règle l'exercice. Pendant la période électorale, les réunions publiques peuvent avoir pour objet la discussion de questions politiques. Toutefois, cette discussion ne doit pas porter sur la Constitution elle-même et ne saurait dégénérer en délit prévu par la loi.

» En donnant aux électeurs le droit de se réunir et de se concerter, les pouvoirs publics ont montré hautement leurs intentions libérales et leur confiance dans le bon sens des citoyens. Mais ce droit n'est pas réservé, comme autrefois sous les gouvernements monarchiques précédents, à deux cent mille personnes ; il s'applique, sous l'empire du suffrage universel, à dix millions d'électeurs. La loi eût donc été imprévoyante si elle n'eût pas stipulé certaines garanties qui assurent l'ordre public. Ainsi elle a exigé une déclaration préalable à l'administration, émanée de sept personnes domiciliées dans la commune et jouissant de leurs droits civils et politiques. Elle a prescrit la constitution d'un bureau responsable et a permis à l'autorité publique d'avoir un représentant officiel dans l'assemblée. Il importe que ces garanties soient respectées, que les fraudes à la loi soient surveillées avec vigilance, et, au besoin, réprimées avec fermeté, si on veut assurer le fonctionnement régulier du suffrage universel, au milieu des agitations causées par les ardeurs de la lutte.

» Or, le moyen le plus fréquemment employé pour éluder les dispositions de la loi du 6 juin 1868, a été de faire des réunions réellement politiques en leur donnant la fausse qualification de réunions privées.

» En présence de ces faits qui se sont déjà produits dans un certain nombre de départements et qui menacent de devenir plus fréquents pendant la période électorale, plusieurs de vos collègues m'ont demandé de leur faire connaître la ligne de conduite que leur administration aurait à tenir.

» Pour répondre à cette question, il faut distinguer soigneusement les espèces qui peuvent se présenter. En principe, la réunion accidentelle, non publique, même politique, est libre et affranchie de toute formalité préalable. Mais là où la publicité commence, les formalités et les conditions énumérées par la loi du 6 janvier deviennent obligatoires. Quels éléments, quelles circonstances constituent la publicité ? Il est difficile de les définir et de les préciser *a priori*. La composition de l'assemblée, le nombre, l'absence ou le mode de convocation, les facilités laissées pour entrer dans la salle, impriment son véritable caractère à la réunion. Le local dans lequel elle se tient n'est pas une indication moins précieuse. Plusieurs décisions judiciaires, passées en force de choses jugées, ont déjà posé sur ces différents points des règles d'interprétation qui doivent servir à éclairer la marche de l'administration.

» Si la réunion est faite dans le domicile réellement affecté à l'habitation, la non-publicité se présume facilement.

» Si la réunion se produit dans un local non-destiné à l'habitation, tel que : magasin affecté à des dépôts de marchandises, grange ou cellier, la présomption de publicité s'accentue; elle devient plus forte, si ces prétendues réunions privées sont organisées par des personnes qui louent pour plusieurs jours ou pour plusieurs heures ces locaux, ainsi détournés de leur destination habituelle. Dans le cas où des faits semblables se produiraient, ils peuvent donner lieu à une poursuite judiciaire. Vous apprécierez, suivant les circonstances, s'il convient de faire dresser un procès-verbal, relevant les faits qui, conformément à la jurisprudence, donnent à ces réunions le caractère de véritables réunions publiques. Les procès-verbaux seront transmis à l'autorité judiciaire.

» Il peut arriver enfin que l'assemblée soit tenue dans une auberge, un café, un restaurant, une salle de théâtre ou de bal ou autre lieu public. Ici le caractère de publicité de la réunion acquiert un tel degré de puissance, que l'inobservation des formalités préalables et des garanties exigées par la loi pour les réunions publiques apparaît comme la volonté manifeste d'en éluder les dispositions. Il est alors au moins certain que le recours aux formalités et aux garanties exigées par la loi est une mesure tout-à-fait conforme aux règles de la prudence et de la bonne foi.

» Il convient donc que, dès à-présent, vous donniez avis aux entrepreneurs de spectacles, bals publics, restaurants, cafetiers, et aubergistes ou cabaretiers, que les réunions publiques électorales sont soumises à certaines formalités déterminées par les articles 2, 3, 4, 5 et 8 de la loin du 6 juin 1868.

» Toute infraction à ces dispositions expose à une amende de 100 francs à 3,000 francs et à un emprisonnement de 6 jours à 6 mois ceux qui ont prêté ou loué le local pour une réunion.

» Si malgré cet avertissement, on persistait à ne pas se conformer aux dispositions de la loi, en alléguant que les réunions tenues dans ces établissements seraient des réunions privées, vous feriez dresser des procès-verbaux constatant la tenue illégale de ces assemblées; vous en feriez, si vous le jugiez nécessaire, prononcer la dissolution et vous saisiriez immédiatement l'autorité judiciaire. Cette fermeté est nécessaire, sinon les réunions publiques seraient tenues sans déclaration préalable, sans constitution de bureau, hors la présence et le contrôle de l'autorité, et en dehors des garanties édictées par la loi du 6 juin 1868.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le ministre de l'intérieur*,

DE FORCADE. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La *Liberté* publie la circulaire suivante de M. Emile Ollivier aux électeurs de la 3e circonscription :

Electeurs,

Je me présente à vos suffrages, comme en 1857 et en 1863.

Devez-vous accueillir de nouveau ma candidature?

Non, si j'ai déserté le mandat que j'ai reçu de vous.

Qui, si j'y suis resté fidèle.

Si mon mandat était de poursuivre la vengeance, je l'ai déserté, car je n'ai cherché que la justice.

Si mon mandat était de servir la liberté, j'y ai été fidèle, car il n'est pas une liberté que je n'aie défendue.

J'ai aidé la liberté par des actes autant que par des discours.

Pour vous, patrons et ouvriers, j'ai travaillé à la loi des coalitions ;

Pour vous, ouvriers, j'ai travaillé à la loi sur les associations coopératives et défendu la création d'une caisse de retraite contre les accidents ;

Pour vous, écrivains, j'ai travaillé à la loi qui émancipe la presse de l'autorisation préalable et du régime discrétionnaire ;

Pour vous, commerçants et industriels, j'ai travaillé à la loi sur les chèques, à la loi sur les sociétés ; j'ai réclamé la liberté sans limites des conventions et défendu la paix qui est le premier de vos intérêts ;

Pour vous tous, citoyens, j'ai travaillé à la liberté des réunions publiques.

Mon mandat était de servir la liberté et non de poursuivre une œuvre de vengeance.

Contrôler, critiquer, contenir, améliorer : voilà ce que j'ai promis.

Je ne me suis pas engagé à renverser.

Je refuse de m'y engager.

Si donc vous voulez une révolution, ne me nommez pas ;

Si vous ne réclamez que la liberté, accordez-moi encore votre confiance.

Electeurs ! en 1857, je vous ai dit : Ne vous abstenez pas ; et alors des voix violentes se sont élevées et ont dit : Ne l'écoutez pas, car c'est un traître, et vous m'avez écouté ; et aujourd'hui les voix violentes répètent : Ne vous abstenez pas.

Je vous dis à présent : Ne vous confiez pas à l'agitation révolutionnaire; et des voix violentes s'élèvent encore, et elles disent : Ne l'écoutez pas, car c'est un traître. Ecoutez-moi, et les voix violentes répèteront plus tard : Ne vous confiez pas à l'agitation révolutionnaire.

Mon combat est le vôtre plus encore que le mien, ô mes chers concitoyens ! s'il ne s'agissait que de ma personne, je ne braverais pas avec opiniâtreté tant de dégoûts.

Ne vous laissez pas entraîner, et rappelez-vous que les progrès durables s'accomplissent avec lenteur. Ce n'est pas en un jour que du gland mis en terre s'élance le chêne aux branches vigoureuses. Il n'y a de subit que la tempête ; mais la tempête déracine, renverse, dévaste et ne laisse après elle qu'un long souvenir d'effroi.

EMILE OLLIVIER,
Député sortant.

— M. Jules Favre a accepté la candidature qui lui a été offerte dans la 7e circonscription de la Seine.

— M. Emile Durier retire sa candidature dans la 3e circonscription de la Seine, devant celle de M. Bancel.

M. Henri Brisson se retire également dans la 6e circonscription.

— M. Bancel ne se présente pas seulement à Paris contre M. Emile Ollivier, il se présente également à Lyon contre M. Hénon.

— S. Em. le cardinal archevêque de Chambéry vient d'adresser à son clergé la lettre suivante :

Monsieur le curé,

Le département de la Savoie aura prochainement à élire deux députés au Corps-Législatif. Vous devrez dire à vos paroissiens, en leur donnant des avis en public, que c'est un devoir pour eux d'aller aux élections et de ne donner leurs suffrages qu'à des hommes recommandables à tous égards par leurs principes et par leur conduite morale et religieuse. Si l'on vous demande conseil en particulier, vous ferez bien de répondre que les deux députés que nous avons eus jusqu'ici dans ce département, M. le comte de Boigne et M. l'avocat Bérard, s'étant toujours montrés dignes de la confiance qui leur a été accordée, il est très-convenable de la leur continuer dans les nouvelles élections qui vont avoir lieu.

† ALEXIS,
Cardinal Archevêque.

— On lit dans le *Gaulois* :

Les cérémonies de Chartres ont débuté par une chaude alarme.

A minuit et demi le tocsin éveillait en sursaut les habitants : le train 210, un convoi de marchandises, étant en retard dans sa marche du Mans à Paris, avait dû se garer à Chartres pour laisser passer les trains 20 et 22. Quand l'heure règlementaire permit au train retardataire de reprendre sa marche, le train 318, venant également du Mans, prit le train 210 en écharpe, coupa huit ou dix wagons, qu'il repoussa sous une passerelle en bois, où bientôt ils se mirent à brûler.

---

nonçaient bien, M. de Lasnières venait souvent visiter l'intéressante famille et s'entretenir des bœufs modèles élevés par M. Labourdais. Les malheureuses bêtes n'avaient qu'une peau collée sur des os saillants. M. Labourdais, s'en rapportant à un petit Traité d'agriculture, bouleversait tout aux Boulaies, fatiguait la terre, semait dans les terrains argileux ce qui ne pouvait venir que dans des terrains gras ; sa femme et sa fille couraient les prés en chapeaux de bergères, et Euphémie récitait sous les arbres touffus les vers trop vantés de Mme Deshoulières, dans l'espoir que quelque cavalier d'esprit bucolique viendrait relever sa houlette, et remplir de fleurs une panetière dans laquelle reposaient *Estelle et Némorin* en compagnie de *l'Astrée*.

Eugène parcourait les villages d'alentour, rédigeant des notes sur les jeunes filles dont la conduite lui paraissait mériter le chapeau de roses qui fut si longtemps l'objet de l'envie des vierges de Salency.

M. de Lasnières n'avait pas l'humeur caustique ; mais il trouvait la conduite des Labourdais cruelle à l'égard de Chiffon et stupide en toute occurence.

Le soir, le bon curé assistait quelquefois à la veillée, et, comme à la ferme de Bruyat on n'avait rien que de bon à dire, sa présence, loin de gêner l'expansion dans la gaîté, contribuait au contraire à la rendre plus franche et plus générale.

Le bon sens modeste de Louis et Donat, la joyeuse humeur de Céleste, la sagesse indulgente de Chiffon, la grave bonhomie de Pierre, jusqu'à la brusquerie ordinaire de Grand-Luc et de Benoît, donnaient un piquant attrait à ces réunions. On s'entretenait des récoltes, des meilleurs moyens pour les améliorer, du prix du temps et de la valeur de l'instruction pour les travailleurs. Pierre, sur la demande du curé, ouvrait parfois un livre dont le bon prêtre commentait les pages.

Peu à peu les *veillées* de Bruyat attirèrent bon nombre de métayers et de familles.

Tout le monde travaillait tandis que les hommes discouraient.

Quelques chansons égayaient la soirée, et si le joueur de violon du pays entrait à la ferme, il ne manquait jamais d'apporter son vieil instrument pour réjouir un peu ses amis et ses hôtes. En hiver, quelques bouteilles de vin se vidaient entre les vieillards ; de vieux soldats, héroïques débris de l'Empire, racontaient leurs batailles ; le colporteur en voyage laissait comme souvenir de sa visite, un cahier de chansons nouvelles, et l'on répétait à pleine voix *les Bœufs, le Chien de berger et la Musette neuve.*

Tandis que les Labourdais, sous prétexte de faire la popularité, invitaient les paysans à danser sur l'aire au son un peu aigre du flageolet de M. Eugène, on causait sagement à Bruyat ; les mères ramenaient leurs filles, les jeunes gens rentraient avec leurs parents, et chacun rapportait une bonne parole, un encouragement et la résolution de mieux faire encore.

Chiffon était véritablement heureuse ! Son cœur débordait de reconnaissance envers Dieu.

Céleste venait d'être promise à un honnête garçon. Il ne restait d'autre inquiétude à la jeune fille que la conscription, qui pouvait lui enlever un de ses frères.

Mais la Providence l'avait si bien protégée jusque-là qu'elle en attendait une nouvelle faveur.

XIII.

Depuis le jour où, devant la famille assemblée, Pierre s'était engagé à servir pendant cinq années les enfants de l'homme qui l'avait généreusement accueilli, une réaction soudaine s'était opérée en sa faveur.

D'abord, on prit cette résolution pour un mouvement de cœur que les mauvaises habitudes feraient vite varier ; mais, à mesure que le temps se passa, que Pierre continuait à fuir les cabarets et à se montrer assidu au travail, quand on vit qu'il ne buvait plus que de l'eau, ne fréquentait aucun de ses anciens camarades et vivait comme le plus sage des jeunes gens du pays, on lui paya en estime et en bonne amitié le sacrifice qu'il venait de faire à la fille de Mathieu.

En devenant raisonnable et travailleur, en rangeant sa vie, Pierre prit une autre allure, et sa physionomie se modifia complétement.

Il avait toujours été grand, bien fait et vigoureux ; mais les mauvaises habitudes laissent des reflets sur le visage. Les yeux de Pierre étaient inquiets, ses lèvres pâles ; le feu de l'ivresse faisait souvent monter à ses joues un sang épaissi ; ses vêtements, mis en pièces dans des rixes fréquentes, n'étaient jamais propres ni soignés. On devinait dans toute sa personne que son existence, son esprit et sa conscience étaient en désordre.

Tout cela changea subitement. Pierre eut une démarche aisée et décente ; ses habits simples et presque pauvres n'eurent jamais une tache ni une déchirure. Il mit dans sa personne le soin qui est la dignité du pauvre et la parure du travailleur.

Ses traits reposés s'éclairèrent ; ses yeux prirent un rayonnement satisfait. Quand un rare sourire errait sur sa bouche aux lèvres bonnes et franches, on sentait que tout s'épanouissait en lui.

La présence de Chiffon, la joie intime de remplir son devoir, la satisfaction d'être utile, enfin le bonheur d'aimer et de soigner Agnelet, le petit ange adoptif, tout contribua à opérer un changement dont Pierre eût été le dernier à se douter.

Dans le choc, qui avait, d'ailleurs, produit un dérangement, la lanterne-signal du 318 avait sauté sur le 210 et avait mis le feu à un wagon de paille. Cela brûlait comme brûlent les feux de paille et l'incendie se communiqua à cinq ou six autres wagons. Comme la passerelle menaçait d'être atteinte, on fit la part du feu, en coupant les wagons incendiés et en les isolants sur la voie.

Un aiguilleur a été blessé. Il a eu, disait un de ses camarades, de fortes *conclusions*, lisez *contusions*.

— Le vice-roi d'Egypte doit partir le 19 mai pour l'Europe. Il vient en France inviter l'impératrice Eugénie à présider l'inauguration du canal de Suez.

— Les princes et princesses de la maison de Naples vont actionner directement le roi Victor-Emmanuel devant le tribunal civil de Florence, pour lui réclamer leur fortune particulière dont il s'est fait le détenteur.

— Nous trouvons dans le *Salut public* de curieux détails sur le jeu de billard :

« Joueurs de billard, savez-vous que Charles IX était le meilleur joueur de son temps ? Il est vrai qu'il était à peu près le seul, qu'il n'y avait qu'un seul billard dans tout le royaume de France, et qu'il faisait partie du mobilier de la couronne.

» Louis XIV fut un joueur enragé, quoiqu'il fût d'une maladresse extrême. Son professeur Chamillard y perdit son latin. Le roi resta une *mazette*. Le billard du grand roi était énorme, il était de marbre avec des bandes sèches. On jouait là-dessus avec un attirail compliqué dont l'énumération exigerait une colonne de ce journal.

» Les *procédés* ont été inventés par Chamillard.

» Mingo a trouvé le premier cet effet inconnu avant lui qu'on nomme l'effet *rétrograde* ou *rétrofuge*.

» Sauret inventa l'effet à *droite* et à *gauche*.

» En géomètre célèbre, Poisson a étudié la théorie des effets, qui, pour être bien comprise, exige de profondes connaissances mathématiques. — Ce qui ne veut pas dire qu'il soit nécessaire d'être fort mathématicien pour bien caramboler.

» Paysan créa la *série*. Ce jour-là le jeu fut complet : il était arrivé au point de perfection où il est maintenant. Berger n'avait plus qu'à paraître.

» En 1740 il y avait 20 billards à Paris. En 1793 on en comptait 200. En 1815 le nombre s'élevait à 1,800. Maintenant on ne les compte plus. Certains cafés en possèdent 24. Il n'est presque pas de bourgade en France où on ne trouve au moins un billard.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Deux nouvelles réunions publiques électorales auront lieu, nous dit-on, dimanche et lundi prochains, à huit heures du soir, comme la première, rue Beaurepaire, 37.

Nous avons entendu exprimer le désir que ces réunions soient tenues au rez-de-chaussée. L'espace est assez vaste, aéré, et les assistants n'auraient pas à supporter la chaleur accablante que l'on ne peut éviter sous une toiture en ardoises.

Voici la circulaire adressée par M. Segris, député sortant, aux électeurs de la 1re circonscription de Maine-et-Loire :

A MM. les Electeurs de la 1re circonscription de Maine-et-Loire.

Mes chers concitoyens,

Il y a bientôt dix années que, pour la première fois, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler par vos suffrages à vous représenter comme député au Corps-Législatif.

Je ne saurais assez vous remercier d'une telle confiance, et je n'hésite pas à vous dire tout le prix que j'attacherais à m'en être montré digne.

Aujourd'hui mon mandat est expiré. Je n'en dois attendre le renouvellement que de l'expression parfaitement libre et spontanée de vos suffrages.

Permettez-moi donc de compter de nouveau sur votre appui si vous pensez que je puisse représenter utilement encore un département où j'ai toujours vécu et auquel me rattachent mes plus chères affections.

Mes sentiments vous sont bien connus :

Apporter au gouvernement de l'Empereur, avec une entière indépendance, un loyal concours ;

Développer de plus en plus l'intervention de notre pays dans la gestion de ses affaires, ce qui est la liberté même ;

Défendre enfin, dans la mesure de mes forces, tous vos intérêts.

Tel est le but que je poursuivrai toujours, en ne m'inspirant que de ma conscience, et sans autre préoccupation que celle de mériter vos sympathies et votre estime.

Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

EMILE SEGRIS,
Député sortant.

M. Ch. Delaunay, conseiller municipal, a été frappé d'une attaque d'apoplexie lundi soir. Les médecins ont déclaré aussitôt que sa position était désespérée. M. Ch. Delaunay a recouvré connaissance pendant quelques instants dans la journée d'hier. Ce matin, à 7 heures, on attendait son dernier soupir.

Depuis vendredi, le jeune Hobbe, âgé de 5 ans 1/2, a disparu du domicile de ses parents. Tout fait croire que ce petit garçon, qui s'amusait fréquemment sur le bord de l'eau, a dû tomber dans la Loire, et qu'il se sera noyé. Malgré les recherches faites au bas des quais de Limoges et de St-Nicolas, son corps n'a pas encore été retrouvé.

M. le ministre des travaux publics vient de prescrire l'étude comparative des deux ligues de chemins de fer, de Poitiers à Saumur par Loudun, et de Châtellerault à Port-Boulet par Richelieu et Chinon.

En apprenant cette nouvelle, MM. Louvet et Segris, députés de Maine-et-Loire, de Talhouet, député de la Sarthe, et Soubeyran, député de la Vienne, se sont empressés, d'après ce qu'annonce le *Journal de la Vienne*, d'écrire au ministre pour lui demander, en conformité des vœux des Conseils généraux de Maine-et-Loire et de la Vienne, que l'étude comparative prescrite ne porte pas seulement sus la ligne de Poitiers à Saumur, se prolongeant jusqu'au Mans, mais encore « sur le tracé de la ligne du Berry et sur la variante du tracé *au-dessous de Châtellerault*, variante qui consisterait à savoir s'il vaut mieux souder la ligne du Berry, *au-dessous de Châtellerault*, à la ligne en projet, de Poitiers à celle du Mans, en passant par Lencloître et Monts-sur-Guesnes, au lieu de suivre le tracé par Richelieu, Chinon et Port-Boulet. »

Voici l'itinéraire que suivra, dans notre pays, le comité d'achats du dépôt de remonte d'Angers, pendant le mois de juin 1869.

La réception aura lieu dans chaque localité, à 9 heures du matin :

1er juin, mardi, Longué.
2 juin, mercredi, Saumur.
8 juin, mardi, Vihiers.

Le comité achètera des chevaux de tête de toutes armes, de réserve et de ligne pour la remonte de la gendarmerie en nombre illimité ; de réserve, de ligne et de légère (robes sombres); d'artillerie selle et de trait de toutes robes, et des chevaux de réserve troupe gris.

La limite d'âge est portée jusqu'à 8 ans.

Dans sa séance du 4 de ce mois, le conseil municipal de Fontenay a voté une subvention de cent mille francs, pour la construction d'une voie ferrée reliant la ligne de Nantes à La Rochelle à celle d'Angers à Niort.

THÉATRE DE SAUMUR.

M. Lefèvre, directeur du théâtre, répondant au désir général donnera ce soir l'opéra-comique qui lui a été redemandé, *la Fille du régiment*, précédé de quelques tableaux de *Saumur en Saumure*.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

M. **SICARD**, **dentiste**, rue des Lices, 32, Angers.

M. LE ROCH,

Photographe de l'Ecole impériale de cavalerie, admis au Salon de peinture du palais des Beaux-Arts, a l'honneur d'informer sa clientelle, qu'il est à même de fournir des portraits à l'huile de toutes dimensions, depuis la miniature jusqu'à la grandeur naturelle. Ces travaux ne laissent rien à désirer pour la ressemblance et le fini de l'exécution. Ses peintures ont du reste déjà été admises et justement appréciées dans différents Salons précédents.

M. Le Roch vient d'augmenter son personnel de photographie, aussi pourra-t-il apporter plus de soin que jamais à cette branche, la plus importante de son industrie, et offrir tout ce qui se fait de mieux en photographie sur papier, émail, vitraux pour salle à manger. — Vues de Saumur et des environs, etc., etc.

Portraits agrandis depuis la plaque entière, jusqu'à grandeur-nature.

BULLETIN FINANCIER.

La rente française et les valeurs de spéculation ont subi, à la fin de la semaine, un mouvement de réaction, dont les causes ont plutôt influé par le nombre que par la qualité.

Le 3 p. 100 est descendu à 71 70, et l'Italien à 56 50.

Les chemins de fer français ont été un peu atteints par l'impression générale sans que le mouvement de baisse ait été trop prononcé.

Le Lyon cote 930, le Midi 610, le Nord 1,060, l'Orléans 907 50.

Le 6 p. 100 fédéral a perdu 2 p. 100 sur les prix antérieurs, et cependant les bonds hypothécaires transcontinentaux sont restés très-fermes, à 798, soutenus par leur valeur réelle et par les perspectives d'un marché plus large qui va leur être ouvert. La Compagnie, en effet, émet des dixièmes de bonds plus accessibles au public, et absolument semblables sous le rapport des garanties et des avantages aux titres entiers.

Ces dixièmes, émis à 410 fr., payables en souscrivant, sont remboursables à 515 (100 dollars) en 1890, et rapportent 30 fr. 90 (6 dollars) par an, payables par semestres, à Paris, avec jouissance du 1er janvier 1869, soit 9. 16 p. 100 compris l'amortissement.

Ils ne coûtent donc en réalité que 399 fr. 70, puisqu'on recevra le 1er juillet un coupon entier de 15 fr. 45, dont les deux tiers, soit 10 fr. 30, sont acquis par suite de la jouissance du 1er janvier 1869.

La souscription est ouverte, du 15 au 18 mai, dans les bureaux du *Moniteur des Tirages financiers*; il n'est pas douteux qu'elle ne soit couverte plusieurs fois. On sait bien que ce journal ne se charge que des bonnes affaires, et c'est à son extrême prudence qu'il doit son immense succès. — L. Gérard.

BOURSE DU 11 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 102 50.

BOURSE DU 12 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 71 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 102 00.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Mais si le silencieux valet fuyait les auberges et les aires où l'on danse, s'il s'éloignait des assemblées bruyantes et des fêtes du pays, on le voyait du moins passer dans les champs, guidant les grands bœufs dociles, ou marcher dans les prés, la faulx sur l'épaule.

Nul n'élevait plus vite une meule bien équilibrée ; nul ne vendait plus habilement le bétail et ne choisissait mieux les chevaux.

Les anciens du pays ne dédaignaient point de demander conseil à Pierre Landéveur. Il répondait après avoir réfléchi, donnait son avis sans orgueil, et le plus souvent la suite prouvait qu'il avait vu juste.

Les valets semblables sont rares, et c'est une fortune pour un paysan d'être habile en labour, d'aimer et de connaître les bêtes, d'avoir la patience qui sait attendre et le coup-d'œil qui sait deviner. Aussi plus d'un fermier disait-il en voyant passer Pierre Landéveur :

— En voilà un qui peut devenir maître à son tour.

Mais en attendant qu'il dirigeât une ferme à son compte et qu'il eût des valets sous ses ordres, Pierre excitait l'envie de bien des métayers, qui attendaient que les cinq années de son engagement fussent révolues pour lui faire de brillantes propositions.

Au nombre des riches paysans qui souhaitaient attirer chez eux Pierre Landéveur se trouvait Joseph Mauvelec, brave homme, un peu lourd, qui adoptait difficilement les idées nouvelles, s'exprimait avec une peine extrême, et qui, bien que propriétaire d'un magnifique domaine, n'en tirait que fort peu de revenus.

Avoir Pierre à son service était le but de toute son ambition.

Il est vrai de dire que cette pensée lui avait été adroitement suggérée par Catherine, sa fille. Elle en avait légèrement parlé devant lui, et Mauvelec s'était attaché à cette idée, avec la ténacité ordinaire aux esprits lents, qui s'estiment heureux de s'emparer d'un projet et qui ne l'abandonnent plus.

Catherine avait vingt-six ans, les yeux un peu rouges, le nez camard, le teint fade, un teint de navet, disaient les filles du pays, des pieds plats et une jambe mal faite. Malgré ces désavantages physiques, la fille de Mauvelec n'avait pas manqué de galants ; mais elle était riche et fière, et, quoiqu'elle se sût laide, elle ne voulait point être épousée pour son argent par un homme qui la rendrait malheureuse.

Elle avait depuis longtemps jeté les yeux autour d'elle, quand elle apprit que Pierre venait généreusement de s'engager à rester à la ferme des Boulaies.

— Il n'est pas intéressé, se dit-elle, et son cœur est bon.

A partir de ce jour, elle cessa d'écouter les discours des garçons qu'attirait sa dot, et une lointaine espérance grandit dans son cœur. Catherine se réfugia dans la pensée qu'un jour elle ferait le bonheur du valet de ferme. Son défaut de beauté ne l'empêchait pas d'être avenante et douce, et, comme elle ne paraissait pas jalouser les autres filles, on ne la tournait pas en ridicule.

Sans être coquette, elle était richement mise, et ses beaux habits contrastaient avec sa figure pâle et ses yeux fatigués.

Depuis que Pierre allait le dimanche à l'office, elle le voyait passer avec Chiffon et Céleste, et malgré elle son cœur se serrait ; la pauvre fille laide se demandait si ses qualités et sa fortune lui vaudraient jamais un sentiment d'amitié de ce noble et généreux garçon.

Les cinq années s'écoulèrent, et Catherine eut pendant un mois une si belle espérance au cœur qu'elle devint presque jolie et que ses joues s'avivèrent de couleurs roses.

Ce fut alors qu'elle suggéra à son père l'idée de prendre Pierre pour valet.

— Vous êtes toujours actif, lui dit-elle, et personne ne s'entend mieux que vous au labour ; mais vous avez besoin de repos... Si vous tombiez malade, ce ne sont pas les serviteurs que nous avons qui feraient marcher la maison... Vous avez besoin d'un aide, d'un aide qui soit un autre vous-même...

— Marie-toi, dit Mauvelec, j'aurai un gendre.

— Ecoutez, mon père, dit la Catherine, je n'étais pas jolie à quinze ans, et maintenant je sais fort bien que je suis laide... Ce n'est pas vous dire que je renonce à connaître les joies de la famille ; mais il suffit que je manque de beauté pour choisir un mari dont le cœur soit assez bon pour ne pas me le faire sentir... Si je me marie, j'aimerai celui que je prendrai pour époux, et je désire en être toujours aimée...

— Mais, dit Mauvelec, les partis ne manquent pas...

— N'en parlons plus, je vous en prie, et demandez Pierre pour valet.

— Crois-tu qu'il veuille entrer chez nous ? Songe donc qu'il est depuis l'âge de dix-sept ans chez les Mathieu.

— Oui, mais pendant dix années il n'a pas reçu de gages, et ce ne sont pas ses avances qui lui aideront à s'établir.

— Combien faut-il lui offrir ?

— Quatre cents francs.

— Et s'il refuse ?

— Augmentez le chiffre.

— Mais, Catherine...

— Oh ! je vous en prie ! dit-elle, je vous en prie.

— J'essayerai, répondit Mauvelec.

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de Me BONNICHON, avoué à Tours, rue Descartes, n° 3,
Et de Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Sur licitation, entre majeur et mineurs,

DOMAINE DE PRESLE

Sis communes de Montreil-Bellay et Méron (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu en l'étude de Me GALBRUN, *notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 6 juin 1869, heure de midi.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contracdictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance séant à Tours, le 20 avril 1869, enregistré et signifié,

Et aux requête, poursuite et diligence de :

M. Frédéric Perrault, propriétaire, marchand de chevaux, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n° 60,

Poursuivant, ayant pour avoué, Me BONNICHON, demeurant à Tours, rue Descartes, n° 3;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Jean Néandre-Gigot, propriétaire, demeurant à Leugny, commune de Saint-Jean-de-Sauves (Vienne),

Subrogé-tuteur de : 1° Marie Perrault, 2° Jeanne-Isabelle Perrault, 3° et Frédéric Perrault, enfants mineurs, issus du mariage de M. Frédéric Perrault père, avec Mme Azema-Clélie Gigot, son épouse, décédée, fonction de subrogé-tuteur qui a été conférée à mondit sieur Gigot, oncle des mineurs, et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Tours, le 23 mars 1869, enregistré;

Mondit sieur Gigot remplissant aux présentes les fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts des mineurs avec leur père et tuteur naturel et l'égal,

Colicitant, ayant pour avoué constitué Me BOUCHARDEAU, demeurant à Tours, rue de la Guerche, n° 18;

2° M. Prosper Perrault, propriétaire, demeurant à Etauliers (Gironde),

Au nom et comme subrogé-tuteur *ad hoc* des mineurs Perrault, susnommés, ses neveu et nièces, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a déclaré accepter aux termes d'une délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Tours, le 23 mars 1869, enregistrée;

Il sera : — Le dimanche 6 juin 1869, heure de midi, en l'étude de Me Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), pour le cinquième lot,

Procédé à la vente par adjudication sur licitation, en un lot, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

Domaine de Presle.

Ce domaine, situé dans les communes de Montreuil-Bellay et Méron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), comprend :

Sur la commune de Montreuil-Bellay :

1° Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme de Presle-en-Champeigne, avec cour et autres servitudes, le tout en un ensemble renfermé de murs et une pièce y attenant, d'une contenance de 8 hectares 64 ares 25 centiares, joignant au midi Joseph Oudry, au nord le chemin de Trizay à Montreuil, au levant le chemin de Méron, au couchant M. Caillard et autres;

2° En Presle : 42 ares 54 centiares de terre, formant hache, joignant au midi Girault et autres, au nord M. Caillard, au levant l'article précédent, et au couchant la veuve Vaillant et autres;

3° En Champeigne : 60 ares 6 centiares de terre, joignant au couchant Aubray, au nord Pierre Marteau;

4° Au même lieu : 54 ares 47 centiares de terre, joignant au midi Daviau, au nord Huet, au levant le chemin des Mules, et au couchant l'hospice de Montreuil-Bellay;

5° Qninze ares 21 centiares de terre, au même lieu, joignant au midi Daviau, et au couchant le chemin des Mules;

6° Au même lieu, 19 ares 35 centiares de terre, joignant au midi Camille Auger, au nord Girard, et au levant le chemin des Mules;

7° Au même lieu : 7 ares 88 centiares de terre, joignant au nord Mme Duchastel, au levant Huet, et au couchant le chemin des Mules;

8° A la petite Champeigne : 35 ares 43 centiares de terre, joignant au levant Goron, au couchant André Bouchard, au midi l'hospice de Montreuil-Bellay, et au nord Panneau et autres.

Sur la commune de Méron:

9° En Champeigne ou le Cerisier-à-Grignon, 4 hectares 69 ares 33 centiares de terre, joignant au midi Chau, au nord Rebeilleau, au levant Girard et Lambert, et au couchant le chemin de Laveau à Méron;

10° Au même lieu ou le Réveil-Matin, 62 ares 91 centiares de terre, joignant au couchant Chau;

11° En Champeigne ou le Cerisier-à-Grignon, 94 ares 82 centiares de terre, joignant au midi Leroy, au nord Martineau, au levant les enfants Fournier, et au couchant le chemin de Panreux à Méron;

12° Dans la Champeigne-de-Trizay, 28 ares 82 centiares de terre, joignant du nord la veuve Robert, au levant un chemin;

13° Dans la Champeigne-de-Méron, 28 ares 68 centiares de terre, joignant au levant Girard et autres, au couchant la veuve Dallerit, au midi Marteau, et au nord M. Caillard;

14° Au même lieu, 1 hectare 6 ares 29 centiares de terre, joignant au midi Girard, au nord M. Bertrand, au levant Fleuriau, et au couchant le chemin de Laveau à Méron;

15° Au même lieu, 54 ares 70 centiares de terre, joignant au midi Colleau-Besnard, au nord Paschèvre, au levant le chemin de Laveau à Méron, et au couchant le chemin de Panreux à Méron;

16° Au même lieu, en face de la maison de Presle, 4 hectares 82 ares 18 centiares de terre, joignant au midi Giraud, au nord Caillard, au levant et au couchant le chemin de Laveau à Méron et de Panreux à Méron;

17° Aux Nièdes, 54 ares 46 centiares de terre, en forme de hache, joignant au midi Meunier, au nord Mme Fouqueteau et autres, fossé mitoyen entre, et au couchant Paschèvre et autres;

18° Au même lieu, 6 ares 60 centiares de terre, joignant au levant Guillot, au couchant Boussy, au midi le chemin de Trizay à Montreuil-Bellay;

19° Proche le cimetière de Méron, 46 ares de vigne, joignaut au nord M. Bertrand, au levant le chemin de Panreux à Méron;

20° Au Bois-Guillot ou le Bois-Poitevin, 1 hectare 21 ares de bois-taillis, joignant au nord le grand chemin, au levant les Communs, au midi M. Cesbron, et au couchant Mme veuve Dillay.

Contenance totale du domaine de Presle, 17 hectares 46 ares 98 centiares.

MISE A PRIX.

L'immeuble sus-désigné sera vendu sur la mise à prix fixée par le jugement sus-relaté, à la somme de seize mille cinq cents francs, 16,500.

Fait et rédigé, le présent placard, par l'avoué poursuivant soussigné, à Tours, le 29 avril 1869.

Signé : BONNICHON.

Enregisté à Tours, le 29 avril 1869, folio 102, case 8; reçu un franc quinze centimes, décime compris.

Signé : MOUTON.

Pour plus amples renseignements, S'adresser :

1° A Me GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2° A Me BONNICHON, avoué-poursuivant. (189)

Bureau de bienfaisance de la ville d'Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de Me ÉMILE LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 6 juin 1869, à midi,

LES BIENS

ci-après désignés,

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1er LOT. — Treize ares 68 centiares de vigne, joignant au nord M. Vinçonneau, au levant un chemin, au midi M. Fouquet, portés au cadastre sous le n° 111, section D.

Mise à prix ..... 584 fr.

2e LOT. — Quatorze ares 82 centiares de vigne, joignant au levant un chemin, au nord le morceau désigné ci-dessus, au midi le morceau porté sous l'article 3e ci-après, et au couchant M. Fouquet, portés au cadastre sous le n° 112, section D.

Mise à prix..... 632 fr.

3e LOT. — Treize ares 56 centiares de vigne, joignant au nord le morceau porté sous le n° 2 ci-dessus, au levant un chemin, au midi le morceau ci-après, et au couchant M. Fouquet, portés au cadastre, nos 113 et 114, section D.

Mise à prix..... 504 fr.

4e LOT. — Treize ares 44 centiares de vigne, portés au cadastre, section D, n° 115, joignant au nord le 3e lot ci-dessus, au levant un chemin, au midi MM. Olivier, Guillemet et Tessier, et au couchant M. Fouquet.

Mise à prix..... 500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Me ÉMILE LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier de charges. (190)

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Sise à Saint-Lambert, vieille route d'Angers,

Comprenant : une maisonnette, cour, jardin bien planté, et portion de boire.

Elle joint l'ancien bras de Loire d'un bout, d'autre bout la vieille route d'Angers.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. CORIOLLE, gantier à Saumur, ou à Me LAUMONIER. (184)

A VENDRE

Une jolie petite maison avec belles servitudes et grand jardin.

S'adresser à Me VERNEAU, notaire à Vernoil-le-Fourrier. (155)

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmant**, *dentiste à Paris*, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collége municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, *sans crainte d'être démenti*, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'*Hôtel de Londres*, où il descendra désormais. (165)

2F.40 PAR AN 52 Nos

PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS

L'ÉPARGNE

Guide des Actionnaires et des Obligataires
Paraît tous les dimanches
ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér.;
CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Directr-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 Nos PAR AN 2F.40

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE
B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX
D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures.

La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crême en CINQ MINUTES et du lait frais en DIX. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thè, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHÉRIQUES, depuis 5 fr.
TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.
SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.
DÉGONFLEUR (système BAUJIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr. avec tire-pommes. — *Prix-courants*, franco.
BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, *rue de Rivoli, Paris.* — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais.* — ARRAS, 31 octobre. *Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.* « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT A NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — *On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande.* — En vente chez tous les quincailliers.

NOS NOUVELLES MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES

Sont un petit chef-d'œuvre de perfection, d'élégance, de solidité et de simplicité; mieux construites, plus faciles à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici, elles ne peuvent pas se déranger.

Avec les Machines **E. BRION**, 106, boulevard Sébastopol, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage; chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture *indécousable* est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire avec vérité qu'elles sont la dernière expression de la science réunie à l'art du mécanicien constructeur.

MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES. PRIX : 225 FR.

Avec ces nouvelles Couseuses, qui ne font aucun bruit, on peut ourler de toute largeur sans tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle, ouater, soutacher, ganser, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis.

Par ses qualités et son bon marché (225 fr.), cette Machine a donc sa place au salon aussi bien qu'à l'atelier. Chaque famille en possédera une et reconnaîtra son utilité incontestable puisqu'elle fait plus de travail en un jour que 20 ouvrières.

Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures (*Garantie pendant 5 ans,*)

ENVOI *franco* du Catalogue.

SEULE MAISON DE VENTE

E. BRION, 106, Boulevard de Sébastopol. — PARIS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le Journal financier

L'UNION DES ACTIONNAIRES

(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS *par semaine* LES MARDIS et les VENDREDIS

L'UNION FAIT LA FORCE

Donne *le premier* les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie *le premier* les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

---

A LOUER

Pour Noël 1870

GRANDE ET BELLE MAISON, avec ou sans écurie et remise, située rue du Marché-Noir.

Cette maison est également très-propre au commerce.

S'adresser à M. RIVAUD, aux Bains, à Saumur. (173)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.